



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



### **PASSAGE DE L'AUBE EN SURVEILLANCE RENFORCÉE MESURES PRISES PAR LE PRÉFET**

Troyes, le 5 mars 2021

L'aggravation de la situation sanitaire dans le département a conduit le Gouvernement à placer, ce jeudi, l'Aube en situation de « surveillance renforcée ». Les données diffusées ce vendredi par la DG ARS Grand Est confirment la poursuite de la dégradation de la situation avec un taux d'incidence de 274,6 pour 100 000 habitants et un taux de positivité de 9 %.

Cette situation implique la mise en place des mesures suivantes, en complément de celles prises par le préfet de l'Aube en début de semaine :

**1. La fermeture des zones commerciales non alimentaires de plus de 10 000 m<sup>2</sup> (mesure applicable dans tous les départements sous surveillance renforcée).**

**En outre, par arrêté préfectoral, le centre de marques de Mac Arthur Glen sera fermé du samedi 6 mars 2021 jusqu'au dimanche 21 mars 2021 inclus** en raison de son attractivité au-delà des frontières du département et afin d'éviter le brassage de population.

**2. L'interdiction de la consommation d'alcool et de l'activité musicale amplifiée sur la voie publique du samedi 6 mars au mercredi 31 mars inclus** dans le périmètre des 14 communes visées par l'arrêté préfectoral n°2021064-0001 du 2 mars 2021 rendant obligatoire le port du masque :

- Bar-sur-Aube ;
- Bréviandes ;
- Nogent-sur-Seine ;
- La Chapelle-Saint Luc ;
- La Rivière-de-Corps ;
- Les Noës-près-Troyes ;
- Romilly-sur-Seine ;
- Pont-Sainte-Marie ;
- Saint-André-les-Vergers ;
- Saint-Parres-aux-Tertres ;
- Saint-Julien-les-Villas ;
- Sainte-Savine ;
- Rosières-près-Troyes ;
- Troyes.

**Cette interdiction s'étend également aux territoires suivants, eux-mêmes couverts par l'obligation du port du masque :**

- Plages des lacs du département, les parkings et aires de pique-nique situés à leurs abords dans les communes de :
  - Lusigny-Sur-Barse ;
  - Géraudot ;
  - Mesnil Saint-Père : promenade de la plage et sa jetée, dès l'entrée du parking (au niveau du restaurant Le Belvédère) et jusqu'à la sortie de la commune (après le camping le Lac d'Orient) ;
  - Dienville : l'obligation s'applique aussi à la vélo-voie à partir des parkings du port sur un kilomètre, en direction de Radonvilliers.

### **3. Une campagne de vaccination renforcée dès ce week-end par la livraison de 2 340 doses de vaccins Pfizer supplémentaires ce vendredi :**

Ces 2 340 doses supplémentaires de vaccin Pfizer permettent ainsi d'intensifier la vaccination pour les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes de plus de 50 ans présentant une ou plusieurs comorbidités.

La réception de ces doses supplémentaires permet de multiplier l'effort vaccinal par 4 ce week-end grâce à la mobilisation des collectivités locales, du personnel soignant et du SDIS, dont le préfet salue la très grande réactivité.

Les 2 340 doses sont réparties ainsi :

- 630 doses supplémentaires sont allouées pour le centre de vaccination de Troyes (site de l'ex. Lidl) ;
- 204 doses supplémentaires sont allouées pour le centre de vaccination de Romilly-Sur-Seine ;
- 240 doses sont allouées pour un centre temporaire ouvert par le SDIS.

Les doses supplémentaires restantes (1266) seront réparties du lundi 8 au vendredi 12 mars dans les centres de vaccination de Troyes, Romilly-Sur-Seine, Bar-Sur-Aube et Bar-Sur-Seine.

De nouveaux créneaux de rendez-vous sont ainsi disponibles. La population éligible à la vaccination est appelée à se rendre sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) et sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr) pour prendre rendez-vous.

### **4. Le renforcement des mesures de dépistage :**

a. de la population :

La journée de dépistage massif organisée ce jeudi 4 mars au centre de dépistage de Troyes, avec le soutien de la ville, du Centre Hospitalier de Troyes et de la Croix Blanche a permis à 310 personnes d'effectuer un test RT-PCR, soit trois fois plus qu'en période habituelle. Ce dépistage s'inscrit dans l'objectif de tester massivement la population pour détecter les cas asymptomatiques et ainsi casser les chaînes de contamination.

La réalisation de campagnes de dépistage va s'intensifier dès ce week end, avec l'organisation de campagnes de tests antigéniques dans les communes de La Chapelle Saint-Luc et Troyes, avec la mobilisation des médiateurs Lutte Anti-Covid (secouristes formés des associations de sécurité civile : Croix blanche et Sec'UTT) :

- samedi 6 mars de 9h à 12h : centre de dépistage de Troyes (ex Lidl), avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
- samedi 6 mars de 13h à 16h30 : La Chapelle St Luc, en face de la piscine Aqualuc, Avenue de Neckarbischofsheim
- dimanche 7 mars de 9h à 12h : centre de dépistage de Troyes
- dimanche 7 mars de 15h à 18h : gare de Troyes.

b. dans les établissements scolaires :

2509 tests antigéniques et salivaires pour les écoliers, collégiens et lycéens et les personnels des établissements seront déployés la semaine prochaine.

### **5. Le renforcement des contrôles des mesures de sécurité sanitaire**

Le préfet de l'Aube a demandé que les contrôles du respect des mesures de sécurité sanitaire par les forces de l'ordre (police et gendarmerie nationales) soient renforcés (couvre-feu, port du masque, jauges des commerces...).

-----

**En cette période de forte circulation du virus dans l'Aube, il importe que chacun contribue, dans sa vie quotidienne, à faire reculer l'épidémie.**

**Seule la mobilisation collective, combinée au déploiement de la vaccination et à la poursuite du dépistage afin de casser les chaînes de contamination, permettra d'éviter des mesures plus contraignantes et d'envisager, à terme, de desserrer les contraintes.**



Le virus circulant encore activement dans le pays, en particulier dans l'Aube, le préfet invite les Auboisiens à appliquer, au cours des prochaines semaines, les mesures suivantes avec le plus grand civisme :

- limiter les brassages de personnes, y compris dans la sphère privée, et comme l'a recommandé le Premier ministre, ne pas sortir, autant que possible, du département ;
- appliquer rigoureusement les gestes barrières ;
- se faire tester au moindre doute, ce qui devient de plus en plus aisé avec la diminution des délais pour les tests PCR et l'accès aux tests antigéniques ;
- s'isoler immédiatement afin de protéger ses proches quand on est positif, symptomatique non testé ou même quand on est cas contact, le temps de procéder à un test PCR.

## Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN  
Tél : 03 25 42 36 52  
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10